



**Chèques :**

- En date du 11 août 2014  
- nos 35694 à 35796

245 734,57 \$

ADOPTÉE

**14-08-249**

**Engagement d'un greffier**

~~Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville procède à l'embauche de Me Olivier Milot au poste de greffier, et ce, à compter du 26 août 2014, selon les conditions de travail fixées par le protocole de relations de travail avec le personnel cadre, l'échelle salariale étant fixée à la classe 10 échelon minimum;~~

**14-08-249**

**Engagement d'un greffier**

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville procède à l'embauche de Me Olivier Milot au poste de greffier, et ce, à compter du 26 août 2014, selon les conditions de travail fixées par le protocole de relations de travail avec le personnel cadre, l'échelle salariale étant fixée à la classe 10 échelon minimum;

DÉCLARE que la Ville de Princeville se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement aux conséquences de toute erreur ou omission de cet avocat dans l'exercice de ses fonctions;

QUE l'engagement de Me Milot soit soumis à une probation de six mois soit jusqu'au 26 février 2015.

ADOPTÉE

**14-08-250**

**Démission d'un pompier**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accepter la démission du pompier Sébastien Turgeon avec prise d'effet le 7 juillet 2014.

ADOPTÉE

**14-08-251**

**Engagement d'un pompier**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de Monsieur Tomy Sicard comme pompier au sein du service des incendies de la Ville de Princeville à compter du 18 juillet 2014;

QUE les conditions d'embauche du nouveau pompier soient établies selon les termes et conditions en vigueur.

ADOPTÉE

**14-08-252**

**Congrès de l'ATPA**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil autorise Monsieur Dave Leclerc, directeur des Travaux publics, à participer au colloque annuel organisé par l'Association des travaux publics d'Amérique – Section Québec qui aura lieu à Mont Tremblant du 9 au 12 septembre 2014.

La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

14-08-253

**Frais annuel d'électricité au kiosque postal Adrien-Paquet**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à payer à Gaétan Simard une facture du 7 août 2014 au

montant de 135 \$ représentant les frais annuels d'électricité pour le kiosque postal Adrien-Paquet.

ADOPTÉE

14-08-254

**Demande de déplacement de signalisation**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier il est unanimement résolu de déplacer la signalisation demandant de restreindre l'utilisation de frein moteur de l'entrée du noyau urbain en provenance de Saint-Louis-de-Blandford sur la route 263 vers l'intersection du rang 7 Ouest.

ADOPTÉE

14-08-255

**Entente sur un plan d'intervention d'urgence prioritaire sur nos bâtiments**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville souhaite retenir les services de Restauration PremièreAction (FirstOnSite Restauration L.P.) dans l'éventualité où elle subirait une perte causée par des conditions climatiques extrêmes, l'eau, un incendie, la fumée, etc. dans un de ses établissements;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Princeville l'entente sur un plan d'intervention d'urgence prioritaire avec Restauration PremièreAction s.e.c. (FirstOnSite L.P.);

D'autoriser le directeur général à fournir toute l'information nécessaire à Restauration PremièreAction s.e.c. afin de rendre effectif ce dit plan d'intervention.

ADOPTÉE

14-08-256

**~~Règlement no 2014-262 sur les dérogations mineures de la Ville de Princeville~~**

~~Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2014-262 sur les dérogations mineures de la Ville de Princeville.~~

~~ADOPTÉE~~

14-08-256

**Règlement no 2014-261.1 sur les dérogations mineures de la Ville de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2014-261.1 sur les dérogations mineures de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

14-08-257

**Demande de dérogation mineure de Monsieur Jacques Auger**

ATTENDU QU'IL est préférable d'avoir un garage annexe au lieu d'un abri tempo;

ATTENDU QUE cette propriété a une grande superficie;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 1056, rue St-Jacques Ouest, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Auger afin de permettre l'agrandissement du garage annexe pour atteindre une superficie représentant 87% de la résidence, ce qui représente 12% de plus pour un bâtiment annexe et 51 m<sup>2</sup> de plus que la superficie permise à la réglementation pour le bâtiment annexe et accessoire.

ADOPTÉE

14-08-258

**Demande à la CPTAQ – Les Fermes Régnald Blier inc.**

ATTENDU QUE l'entreprise, Les Fermes Régnald Blier inc., souhaite acquérir de Noël, Michel et Benoît Baillargeon une partie de leur lot 4 307 954, du Cadastre du Québec, de la circonscription foncière d'Arthabaska, d'une superficie d'environ 2,4 hectares, comportant un potentiel acéricole d'environ 300 entailles;

ATTENDU QUE cette propriété se situe en zone agricole, et que cela nécessite une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec puisque les frères Baillargeon conserveraient une partie contiguë du même lot;

ATTENDU QUE Les Fermes Régnald Blier inc. possède le lot 4 307 953 contigu à la partie du lot visée par la demande, qui a une superficie de 9,2 hectares et qui comporte une érablière de 3000 entailles avec une cabane à sucre;

ATTENDU QU'en raison de la présence d'un cours d'eau, les frères Baillargeon n'ont pas accès à la parcelle visée par la demande et ne peuvent l'exploiter à des fins acéricoles;

ATTENDU QUE cette transaction permettrait à Les Fermes Régnald Blier inc. de mettre en valeur cette parcelle pour des fins acéricoles;

ATTENDU QUE la transaction ne ferait que réorganiser les propriétés foncières sans modifier significativement la taille des propriétés créées;

ATTENDU QUE cette transaction n'aurait pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles, ni sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

14-08-259

**Demande de délai supplémentaire pour construction**

ATTENDU QUE Madame Josiane Fortin et Monsieur Sébastien Côté ont notarié l'achat du terrain situé au 20, rue Lecours le 21 janvier 2014.

ATTENDU QUE leur résidence actuelle n'est toujours pas vendue et que le marché des ventes n'est pas favorable présentement;

ATTENDU QU' à l'article 4 de l'offre d'achat, l'acheteur s'engage à demander son permis de construction dans les 6 mois suivant le contrat notarié de l'achat dudit terrain ;

ATTENDU QUE Madame Josiane Fortin a déposé une demande écrite pour obtenir un délai supplémentaire de 6 mois pour demander son permis de construction;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil accorde un délai supplémentaire de 6 mois allant au 21 janvier 2015 à Ma-

dame Josiane Fortin et Monsieur Sébastien Côté pour faire leur demande de permis de construction.

ADOPTÉE

14-08-260

**Vente d'une rue non utilisée au Domaine Paquet, secteur Ouest**

~~Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de céder à M. Serge Camiré le lot 4 309 533, une emprise de rue non utilisée, ayant une superficie de 552,0 mètres carrés pour le montant de 3 500 \$ avant les taxes applicables;~~

~~QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Princeville, l'acte notarié à intervenir.~~

ADOPTÉE

14-08-260

**Vente d'une rue non utilisée au Domaine Paquet, secteur Ouest**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de céder à M. Serge Camiré et madame Nathalie Courtois le lot 4 309 533, une emprise de rue non utilisée, ayant une superficie de 552,0 mètres carrés pour le montant de 3 500 \$ avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Princeville, l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

14-08-261

**Bouger en famille – Demande d'aide financière**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil accorde une aide financière de 100 \$ au Comité de promotion du loisir familial de Lyster pour la Journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable 2014 qui aura lieu le 14 septembre 2014 dans la municipalité de Lyster.

ADOPTÉE

14-08-262

**Autorisation de paiement – Frais d’architecte**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d’autoriser le paiement de la facture de Monique Brunet, architecte, au montant de 2 184,53 \$ taxes incluses, pour les services rendus après l’appel d’offres pour les travaux exécutés au sous-sol du Centre communautaire Pierre-Prince;

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l’année en cours.

ADOPTÉE

14-08-263

**Nomination d’une salle au Centre Pierre-Prince**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire souligner l’immense contribution de ce citoyen d’honneur de notre municipalité à la communauté de Princeville en donnant son nom à cette nouvelle salle de réunion située dans le Centre communautaire Pierre-Prince ;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de donner le nom de Jacques-Therrien à la nouvelle salle au sous-sol du Centre Pierre-Prince.

ADOPTÉE

14-08-264

**Subvention 2014 à la Maison des Jeunes La Fréquence**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil accorde une subvention de 12 500 \$ à l’organisme la Maison des Jeunes de Princeville «La Fréquence inc.» pour ses activités 2014.

ADOPTÉE

14-08-265

**Fondation le Pont vers l’autonomie**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d’accorder une aide financière de 300 \$ à la Fondation Le Pont vers l’autonomie dans leur mission de venir en aide aux familles et aux personnes souffrant d’une maladie neuromusculaire incurable et dégénérative.

ADOPTÉE

14-08-266

**Chevaliers de Colomb de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de commanditer une publicité de 50 \$ dans le programme d’activités de l’année à venir des Chevaliers de Colomb, conseil 5986.

ADOPTÉE

14-08-267

**Sûreté du Québec - Tournoi de golf annuel**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d’autoriser la délégation d’un forsome représentant la Ville de Princeville au Tournoi de golf de la Sûreté du Québec qui aura lieu le 5 septembre 2014, au coût de 340 \$ pour le quatuor.

ADOPTÉE

**Poste Canada** - classé

**Grand Défi de Victoriaville – Souper bénéfice** - classé

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**14-08-268**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Mario Juaire, greffier adjoint

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire